PANTHÉON-ASSAS
UNIVERSITÉ
PARIS

COLLOQUE

LES GRANDES CONCLUSIONS DU PARQUET GÉNÉRAL DE LA COUR DE CASSATION DE 1790 À NOS JOURS

14 juin 2017
Grand'Chambre de la Cour de cassation

En partenariat avec l'ENM et la Cour de cassation

Colloque portant sur les questions suivantes :

> LES GRANDES CONCLUSIONS EN DROIT CIVIL
> LES GRANDES CONCLUSIONS EN DROIT DES AFFAIRES
> LES GRANDES CONCLUSIONS EN DROIT SOCIAL
> LES GRANDES CONCLUSIONS EN PROCÉDURE CIVILE
> LES GRANDES CONCLUSIONS EN DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE
> LES CONCLUSIONS DU PARQUET GÉNÉRAL : CONTRIBUTION À L'INTELLIGIBILITÉ DU DROIT DANS LA CITÉ

En présence de :

> Jean-Claude MARIN, procureur général près la Cour de cassation
> Philippe INGALL-MONTAGNIER, premier avocat général à la Cour de cassation
> Laurent LEVENEUR, professeur à l'université Paris II Panthéon-Assas
> Julien DUBARRY, maître de conférences à l'université Paris II Panthéon-Assas
> Claire-Marie PEGLION-ZIKA, maître de conférences à l'université Paris II Panthéon-Assas
> Jean-Sébastien BORGHETTI, professeur à l'université Paris II Panthéon-Assas
> Laurent LE MESLE, premier avocat général à la Cour de cassation
> Georges DECOCQ, professeur à l'université Paris Dauphine PSL
> Sophie SCHILLER, professeur à l'université Paris Dauphine PSL
> Jean-Marc MOULIN, professeur à l'université de Perpignan Via Domitia – CDED
> Catherine COURCOL-BOUCHARD, premier avocat général à la Cour de cassation
> Grégoire DUCHANGE, professeur à l'université Paris II Panthéon-Assas

> François FELTZ, premier avocat général à la Cour de cassation
> Natalie FRICERO, professeur à l'université Nice Sophia Antipolis
> François CORDIER, premier avocat général à la Cour de cassation
> Edouard VERNY, professeur à l'université Paris II Panthéon-Assas
> Renaud SALOMON, avocat général à la Cour de cassation
> Michèle SALVAT, premier avocat général à la Cour de cassation
> Jean-Pierre GASTAUD, professeur émérite à l'université Paris Dauphine

Remise, par les contributeurs, de l'ouvrage « Les grandes conclusions du parquet général de la Cour de cassation » à Monsieur le procureur général près la Cour de cassation.

> Demande d'inscription